

Psychologue assistant-e

Breve description	Psychologues titulaires d'un Master généralement en cours de formation post-grade afin de devenir psychologue spécialiste.
Formation	Diplôme de Master of Science en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée, ou titre reconnu équivalent. Les psychologues assistant-e-s sont généralement en cours de formation postgrade afin d'obtenir un titre de spécialisation fédéral ou reconnu par la FSP (psychothérapie, psychologie clinique, psychologie de l'enfance et de l'adolescence, neuropsychologie ou psychologie de la santé).
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> – Niveaux supérieurs: psychologues spécialistes, psychologues exerçant une fonction dirigeante, médecins dirigeants. – Même niveau: médecins assistant-e-s. – Niveau inférieur: psychologues stagiaires.
Analogie avec les postes médicaux	Médecins assistant-e-s.
Durée d'engagement	Limitée, au maximum pendant la durée de la formation postgrade.
Tâches / compétences types A et B	<p>Sous la direction et la supervision de leur responsable, les psychologues assistant-e-s prennent en charge les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en pratique des acquis théoriques – Traige – Evaluation de patient-e-s, diagnostic – Planification de thérapie – Traitement de patient-e-s – Gestion de dossiers – Tâches administratives courantes dans l'institution – Collaboration interdisciplinaire, interprofessionnelle et intraprofessionnelle – Participation à des formations continues internes et externes – Participation à une formation postgrade externe débouchant sur un titre de spécialisation <p>Les compétences et attributions sont consignées par écrit et adaptées chaque année.</p>
Suivi	Suivi par un-e psychologue spécialiste du domaine concerné en concertation avec un-e psychologue exerçant une fonction dirigeante.
Aspects pratiques	L'achèvement de la formation postgrade se traduit par un changement de fonction en psychologue spécialiste et, de ce fait, par une adaptation salariale. La désignation des participants au programme BNF doit être dérivée. Informations complémentaires: www.bnf.ch

